

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Sujet :

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la mesure de la délinquance présente des difficultés.

Introduction

La délinquance désigne l'ensemble des infractions aux normes juridiques en vigueur dans une société. La mesurer consiste à quantifier le nombre et la nature des actes délictueux commis sur un territoire donné. Cette mesure est essentielle pour orienter les politiques publiques de sécurité.

Cependant, la délinquance est un phénomène complexe : tous les faits ne sont pas connus des autorités, les comportements de plainte varient et les outils statistiques ne mesurent pas exactement les mêmes dimensions du phénomène.

On peut donc se demander : pourquoi la mesure de la délinquance présente-t-elle des difficultés ?

Nous verrons que les statistiques policières ne reflètent qu'une partie des faits, puis que les enquêtes de victimation, complémentaires, montrent que la mesure dépend des comportements de déclaration.

Les statistiques policières ne reflètent qu'une partie de la délinquance

Les statistiques officielles reposent principalement sur les faits enregistrés par les forces de sécurité (police et gendarmerie). Elles mesurent donc la délinquance portée à la connaissance des autorités. Or, tous les actes délictueux ne donnent pas lieu à un dépôt de plainte.

En effet, certaines victimes ne déclarent pas les faits par peur de représailles, par honte, ou parce qu'elles estiment les faits insuffisamment graves. On parle alors de « chiffre noir » de la délinquance, c'est-à-dire l'ensemble des infractions qui ne figurent pas dans les statistiques administratives.

Le document 1 montre que les taux de plainte varient fortement selon les infractions : si 51 % des victimes de cambriolages portent plainte, ce taux tombe à 11 % pour les actes de vandalisme et à 8 % pour les menaces. Cela signifie qu'une partie importante des faits n'apparaît pas dans les données policières.

Les enquêtes de victimation complètent les statistiques policières mais révèlent la complexité de la mesure

Pour dépasser ces limites, les pouvoirs publics utilisent des enquêtes de victimation, qui interrogent un échantillon représentatif de la population afin de savoir si les individus déclarent avoir été victimes d'infractions. Ces enquêtes permettent de mesurer des faits qui n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Elles ne remettent pas en cause les statistiques policières mais les complètent, car elles mesurent la délinquance « vécue » par la population. Ainsi, la mesure de la délinquance nécessite le croisement de plusieurs sources.

Le document 2 indique que les forces de sécurité ont recensé 4 victimes de coups et blessures volontaires pour 1 000 personnes en 2018, mais que les enquêtes de victimation montrent que la majorité des victimes ne déclarent pas les faits. Il souligne également que la hausse des violences sexuelles enregistrées peut s'expliquer en partie par une augmentation du dépôt de plainte liée aux mouvements de libération de la parole. Ainsi, l'évolution des chiffres peut refléter à la fois une évolution réelle des faits et une évolution des comportements de déclaration.

Conclusion

La mesure de la délinquance présente donc des difficultés car elle dépend des sources mobilisées. Les statistiques policières ne recensent que les faits déclarés, tandis que les enquêtes de victimation mettent en lumière des infractions non enregistrées.

Aucune source ne permet à elle seule de saisir parfaitement le phénomène : c'est le croisement des données administratives et des enquêtes qui permet d'en approcher la réalité.